

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/146

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 20 : FETE DE RETROUVAILLE DES ANCIENS DE LA VILLE : BANQUET ET COLIS DE NOEL
COLIS DE NOEL POUR LES PATIENTS ET RESIDENTS DE L'EHPAD**

Le conseil municipal

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire qui informe l'assemblée que le banquet des personnes âgées de 70 ans et davantage, aura lieu dimanche le 1er décembre 2019,

Sur proposition de la Commission des Affaires sociales et de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'organiser dimanche le 1^{er} décembre 2019, le banquet des personnes âgées de 70 ans et davantage,
- retient les dispositions ci-après :

Valeur du menu : 30 € - Restaurant Belle-Vue de Sarralbe

Boissons : Servidis Nord-Est Distribution

Prix du sachet remis lors du repas : 5 € - Torréfaction Isabelle de Sarralbe

Animation : Musique Municipale de Sarralbe et chorale « Souffle d'Avenir »

COLIS DE NOEL 2019 :

- fixe la valeur du colis pour les personnes ne pouvant assister au repas à 30 € - La Maison Point Vert de Sarralbe

COLIS DE NOEL POUR LES PATIENTS ET RESIDENTS DE L'EHPAD :

- fixe la valeur d'un ensemble de produits de soins du corps pour les hospitalisés et résidents de l'EHPAD de Sarralbe à 13 €/personne – Bio Santé à Sarralbe

- décide de prendre en charge tous les frais annexes à cette manifestation,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT